

L'AUTHENTIQUE



Nouveau commerce «l'Authentique»

La famille Carisey est depuis longtemps implantée dans la vie commerciale du village. En 1977, Gilbert, le papa, boulanger à Bonnay, vendait du pain en tournées et

s'installa sur la commune avec son épouse le 18 mars 1980 lorsque le centre commercial a été créé.

En 1982, leur Fille Brigitte ouvre un commerce « papeterie – mercerie – vente de journaux et magazines » à côté du coiffeur. Le fonds de boulangerie fut vendu en 1986. Mr Carisey devint chauffeur de taxi et son épouse reprit le magasin de sa fille aînée et passa le flambeau en 1997 à Fabienne quand l'heure de la retraite bien méritée eut sonné.

Le 22 mars 2018, changement de cap pour Fabienne. Avec toujours le même sourire et la même passion, elle ouvre une épicerie fine bio. Dans son joli magasin, vous trouverez des produits en direct de producteurs, bio ou non :

- fruits secs, pâtes, riz et farine en vrac
- légumes et fruits bio et / ou originaires de la région
- confitures, aromates, jus de fruits, vin, fromages et produits laitiers, chocolats, bière régionale, farine, café etc ...

Fabienne proposera des animations / dégustations avec des producteurs régulièrement.

Les commerces de proximité sont essentiels dans une commune et les Develçois y sont attachés. Nous souhaitons longue vie à cette nouvelle enseigne « l'Authentique », nom qui reflète bien l'authenticité de l'esprit commercial et serviable de la famille Carisey.

NAISSANCE

- Eva JARRY née le 05/03/18
- Camille et Jeanne TREMBLAY nées le 20/04/18

DÉCÈS

- Edith DONZELOT épouse MOURCELY le 01/01/18
- Josette EPAILLY épouse SCHAMELHOUT le 15/01/18
- Janine MOTTA épouse OUDIN le 29/01/18
- Gabriel GAVIGNET le 31/03/18
- Jacky MONTAZ le 10/04/18

MARIAGE

- Diane JOLIBOIS et Matthieu PLAISANCE le 21/04/18
- Catherine GIROD et Pascal BOUGEOT le 05/05/18

Directeur de la publication : Michel Jassey - Comité de rédaction : Caroline Brun, Mireille Chevroulet, Laëticia Larroche, Frédérique Martin, Brahim Sedki. Impression : Par nos soins – 770 exemplaires – Distribution : par nos soins

La Mairie est à votre service : Tél. : 03 81 56 83 63
Mail : mairiedevecey@wanadoo.fr • Site internet : www.devecey.fr

AGENDA

MAI 2018

19 Devecey Animation
Fête du pain

27 Amicale des Donneurs de sang
Randonnée annuelle

JUIN 2018

03 Comité animation Dame Blanche
Randonnée gourmande

09 Familles Rurales
Théâtre d'impro
&
Cercle des Lecteurs
Bourse aux livres

17 Boxing Club Besançon
Manifestation le P'tit Luthon

22 A.P.E
Kermesse

23 Devecey Animation
Fête de la musique

JUILLET 2018

13 Mairie
Fête municipale

RAPPEL • RAPPEL • RAPPEL

Le printemps est arrivé, la végétation est en croissance.

Conformément à l'arrêté n° 5 du 13 février 2015, il est rappelé de veiller à l'entretien des haies, bordures, arbres qui ne doivent pas empiéter sur l'espace communal afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules.



Flash Info Devecey

Mai 2018

N°11

L'édito

Chères Develçoises, chers Develçois,

Je souhaite évoquer deux sujets qui sont au centre des préoccupations : la méthanisation et la hausse des impôts locaux.

Comme je m'y suis engagé, c'est dans une totale transparence que nous vous tenons informés de l'évolution du projet de méthanisation: flash info d'octobre 2017, cérémonie des vœux, compte rendu du conseil municipal, communiqué du 30 mars 2018. J'ai reçu chaque Develçoise et Develçois qui en a fait la demande pour s'informer sur le sujet.

Pour rappel il s'agit d'un projet privé. Nous avons reçu une demande pour l'acquisition d'une parcelle agricole courant janvier 2017 en vue de l'implantation d'une unité de méthanisation.

Lors des différentes rencontres, nous avons pu percevoir les contours de leur projet et surtout définir un ensemble de conditions tant sur le plan sécuritaire, l'intégration paysagère, les aspects écologiques ainsi que sur les gênes éventuelles.

Une réunion d'information au public initialement prévue le 3 avril a été déprogrammée au dernier moment par les investisseurs eux mêmes sans explication, ce qui n'a pas manqué de susciter des questionnements et des inquiétudes légitimes. Nous avons reçu ce même soir le Collectif d'Initiatives Citoyennes de Devecey pour un échange ouvert d'informations.

Nous avons adressé une demande d'engagement écrit au porteur de projet sur l'ensemble des points évoqués et que nous avons définis préalablement en termes de sécurité, d'intégration avec pour date butoir le 28 avril 2018.

Je prends acte de l'absence de réponse écrite à la date fixée et je considère que dans ces conditions aucune suite n'est envisageable et je soumettrai au prochain Conseil Municipal de mettre un terme à ce projet.

Au vu de l'activisme de l'association « J'aime Devecey » et des inquiétudes générées parmi la population, j'ai invité les membres du bureau de cette association ainsi que les représentants du collectif à une réunion d'informations le 7 mai 2018 pour faire le point sur ce dossier et les informer notamment sur l'arrêt de toute étude et donc de toute suite à ce projet à compter du 28 avril 2018.

Sur la question des impôts, nous étions soumis à une double injonction : celle des services financiers de l'état qui pour la deuxième année consécutive nous demande de rétablir l'équilibre financier structurel de la commune et notre obligation de permettre le fonctionnement de la commune tout en payant notre endettement. Nous avons fait le choix d'assumer cette obligation consécutive comme annoncé en 2017. Des éléments d'appréciation vous sont apportés dans l'article financier de cet éditorial.

Votre Maire,
Michel JASSEY

PROJET D'IMPLANTATION D'UN SITE DE MÉTHANISATION

La position de la Commune

Contrairement à ce que nous avons pu lire dans certains médias, la mairie n'a pas donné son aval, ni cédé un terrain en vue d'une implantation d'un site de méthanisation.

Elle a émis un avis favorable pour la poursuite de la réflexion en définissant un ensemble de conditions ouvrant sur un projet environnemental plus large au service de la population.

En 2017, la commune a été approchée par 3 agriculteurs associés à un investisseur au sujet d'un projet d'implantation d'un site de méthanisation sur notre commune en raison de la proximité de la canalisation de gaz alimentant le Grand Besançon.

La méthanisation permet de produire du gaz vert. C'est un dispositif préconisé dans le cadre de transition énergétique.

D'ailleurs, Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a dévoilé le lundi 26 mars les conclusions d'un groupe de travail ayant pour vocation d'accélérer l'installation d'unités de méthanisation partout en France et de répondre aux objectifs fixés par le Plan climat pour décarboner la production d'électricité.

Pour Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire « Ces mesures vont contribuer à changer d'échelle pour atteindre nos objectifs en matière de développement des énergies renouvelables et atteindre la neutralité carbone en 2050, comme le prévoit le Plan climat. ».

Confirmée par les services de l'état, cette technique de production de gaz vert est éprouvée et ne présente aucun danger pour les populations, ni de nuisances particulières.

Il est prévu que le dispositif soit alimenté en CIVE (des Cultures Intermédiaires à Valeur Énergétique) et non en effluents d'élevage.

Pour l'équipe municipale, ce projet n'aurait pu être recevable que si celui-ci s'intégrait dans un projet plus large en lien et au service de la population, c'est pourquoi il avait été émis des conditions préalables à l'étude du dossier :

- Intégrer au projet la création de serres permettant la vente directe de légumes BIO ; des serres qui seraient alimentées de « digestat BIO », les résidus organiques restants suite à la méthanisation.

- Accueillir le cirque PAGNOZZO, implanté actuellement à Traitifontaine en Haute Saône afin de développer une école du cirque.

- Verser annuellement une dotation à la commune, en soutien de projets environnementaux et associatifs,

- De mettre à disposition de l'engrais BIO (digestat) gracieusement aux Develçois,

- D'ouvrir le capital de la société Naturalgie aux Develçois.

Au préalable, il avait été demandé aux initiateurs de ce projet de formaliser un « livre blanc » précisant la volonté de créer une filière agricole BIO de proximité ; un « livre blanc » qui ferait l'objet d'une convention conditionnant la location ou la cession du terrain.

Aussi, il avait été demandé de fournir à la mairie une étude de gisement précisant le rayonnement d'approvisionnement du site en céréales.

Afin d'informer les Develçois sur les principes de la méthanisation, il avait été positionné une réunion d'informations le 3 avril 2018 en présence d'experts de la Chambre d'agriculture et d'ENGIE.

Naturalgie nous a informés de l'annulation de la réunion et du souhait de la reporter à une date ultérieure afin de finaliser leur projet et de prendre en considération les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement.

Il a été demandé à la société NATURALGIE de transmettre à la Mairie un dossier précis du projet et l'acceptation des différentes conditions émises par le Conseil pour la date du vendredi 28 avril.

A ce jour, nous n'avons reçu aucun dossier permettant une étude précise par le conseil municipal ainsi que par une commission extra municipale.

Par conséquent, le conseil municipal décidera lors d'un prochain conseil municipal de ne pas poursuivre la réflexion autour de ce projet.

VIE ASSOCIATIVE

DON DU SANG - Record à battre sur Devecey !!



Le 27 mai prochain, l'Amicale des Donneurs de Sang de Devecey, associée à celle d'École-Valentin, organise la randonnée annuelle « le Doubs en marche pour du sang neuf ». Le départ se fera à la Maison Develçoise pour plusieurs circuits. Le président,

Guy Cholley, souhaite fortement mettre Devecey à l'honneur en battant le record de 1 400 participants.

Nous comptons sur un maximum de nos concitoyens pour renforcer le nombre de marcheurs afin que cette manifestation caritative remporte le succès qu'elle mérite.



Le FCCD offre une sortie au laser game

Le Football Club de Châtillon Devecey a connu fin février le départ de son président Stéphane Droz-Vincent. Notre assemblée générale extraordinaire a plébiscité Olivier Damato, cadre chez Métro, comme son remplaçant. Nous remercions Stéphane Droz-Vincent pour son investissement durant ces 3 années de mandat. Olivier Damato, lors de sa toute première réunion du comité directeur, a déterminé les grandes lignes directrices de cette fin de saison. Une recherche active de sponsors sera organisée autour d'une équipe dynamique tout début avril ainsi que l'organisation de nombreuses sorties extra-sportives pour les jeunes et les moins jeunes du club.

Le Club, à ce titre, tient à remercier tous les nombreux bénévoles organisateurs du tournoi de Daniel, qui ont offert une sortie récréative aux enfants de l'école de football le mercredi 21 mars au Megazone Laser Games de Besançon. Les trente-six enfants présents, accompagnés par des dirigeants du club et quelques parents ont passé un merveilleux après-midi clôturé par un goûter. Toutes les pensées du club vont vers Daniel, sa sœur, ses parents et toute sa famille.

Info : Une section vétérans organise des séances de jeu tous les vendredis soirs au stade de la mouille à Devecey de 19h30 à 20h30. Cette activité gratuite et ludique est ouverte au plus de 35 ans.

NOS ENFANTS

De nouveaux arbres au parc !



Au lendemain du printemps, la journée internationale des forêts a été l'occasion de planter 5 essences forestières dans le parc, pour remplacer une partie des arbres morts.

Les élèves de la classe de Nadine GRAND (CE2-CM1) ont sorti gants, pelles et râteaux lors des 2 heures de classe du mercredi matin, pour planter les 6 arbres, reconnaissables par leur tuteur et leur pancarte d'identification.

Par petits groupes les enfants avaient préparé les cartes d'identité de chacun des arbres et se sont occupés de la plantation au côté de :

Philippe et Kévin (les employés communaux), Emmanuel Couette, Mireille et Laetitia (commission fleurissement) sans oublier la maman de Victorine et le papi de Léna.

Petite pause gourmande avant de rentrer un peu en retard à l'école. Merci aux parents pour les gâteaux.

Un grand merci aux enfants et aux adultes.

Certains arbres ont été baptisés, allez voir, c'est écrit sur la carte d'identité ! Regardez bien !



FORMALITÉS PACS



À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2017,
L'ENREGISTREMENT DU PACS
SE FERA À LA MAIRIE,
ET NON PLUS AU TRIBUNAL

Les communes ont repris la compétence PACS

Les futurs partenaires peuvent télécharger les documents nécessaires à la conclusion d'un PACS sur mon.service-public.fr.

Ils peuvent aussi se présenter à la mairie, où les documents sont disponibles.

Les documents sont à transmettre au secrétariat de mairie directement ou par voie postale à l'adresse suivante 5 rue du village 25870 DEVECEY ou par mail mairiedevecey@wanadoo.fr.

L'officier d'état civil délégué fera le point sur l'ensemble des documents qui auront été rassemblés et fixera un rendez-vous, au plus tard dans les trois mois, pour la signature de la convention du Pacte Civil de Solidarité. Le rendez-vous sera fixé selon les disponibilités en Mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le PACS sera enregistré par un agent communal délégué.

A noter que la présence du public n'est pas permise et qu'aucune cérémonie de PACS n'est proposée par la commune. Le PACS produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

CCAS

Droit au maintien de la connexion Gaz, électricité et internet

Tirant les conséquences de l'importance prise par internet dans la société, la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique a voulu préserver l'accès à ce service pour les ménages modestes connaissant des difficultés.

Cette loi instaure à leur profit un droit au maintien de la connexion à internet en cas d'impayés. Les dispositifs existants pour la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques en cas de non-paiement des factures sont, de ce fait, étendus au service d'accès à internet.

A savoir : d'une part, la possibilité de bénéficier d'une aide par l'intermédiaire du fonds de solidarité pour le logement

(FSL) - pour s'acquitter de la facture et, d'autre part, le maintien du service jusqu'à ce que le FSL ait statué sur la demande d'aide.

Toutefois, le débit du service d'accès à internet maintenu peut être restreint par l'opérateur, sous réserve de préserver «un accès fonctionnel aux services de communication au public en ligne et aux services de courrier électronique» (CASF, art. L. 115-3).

Soutien familial, un congé pour les aidants

A compter du 1^{er} janvier, les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé peuvent bénéficier du «congé proche aidant». Une mesure de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Ce congé sans solde, de trois mois, renouvelable une fois, peut être aussi transformé en période d'activité à temps partiel. Il remplace le congé de soutien familial mais ses conditions d'accès sont plus souples.

Les aidants sans lien de parenté avec la personne qu'ils aident et les aidants de personnes accueillies en établissement pourront en bénéficier.

En cas de fractionnement du congé, la durée minimal de chaque période est d'une journée. A cet effet, le salarié doit prévenir son employeur 48 heures à l'avance. Lien internet pour tous renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12091>



Personnes âgées dépendantes

Depuis le 15 décembre, il est possible de comparer les tarifs des 7000 établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Selon les aides octroyées (APA, Caisses de retraite ...) le calcul de la part restant à la charge du résident sera facilité.

Un site internet a été mis en place pour faciliter l'accès aux informations et aux droits :

«portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches» :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

FINANCES

Nous avons assumé le choix d'une hausse des impôts locaux. Cette décision, annoncée dès 2017 fait suite à l'injonction de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) : c'est une nécessité afin de rembourser notre dette qui est conséquente, et c'est un devoir que de restituer les équilibres financiers afin de permettre le fonctionnement, l'entretien de nos biens communaux ainsi que et les investissements nécessaires (voirie, école, maison deveçoise...)

La dégradation de nos équilibres financiers a plusieurs origines :

- La réforme de la taxe professionnelle de 2010 et le rééquilibrage solidaire entre les communes par des fonds de garanties individuelles de ressources ont pour effet de générer à Devecey une dépense annuelle pérenne de 257 000 €, soit 23 % de notre budget de fonctionnement.(FNGIR)

- Notre endettement est important et grève encore les 15 prochaines années, réduisant de façon drastique notre capacité à investir.

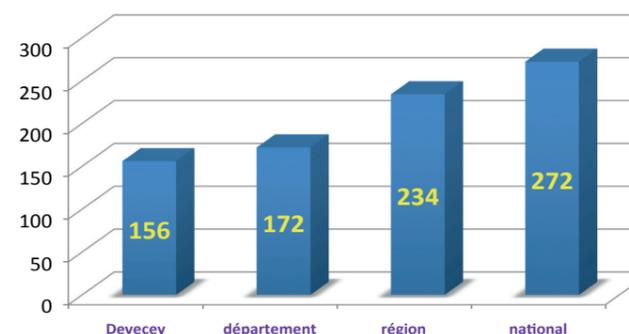
- De plus nous avons connu une baisse des dotations conséquente ces dernières années.

A titre de comparaison et d'information nous vous proposons une comparaison avec les autres communes de la même strate, au plan département, régional et national, et ce en euros par habitant, pour ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement hors FNGIR, nos charges de personnel, notre capacité d'autofinancement, l'encours de la dette, nos dépenses d'investissement, le produit des impôts locaux et notre fond de roulement.

Charges financière de fonctionnement sans FNGIR (en € par habitant)



Charges de personnel (en € par habitant)



Autofinancement : CAF nette (en € par habitant)

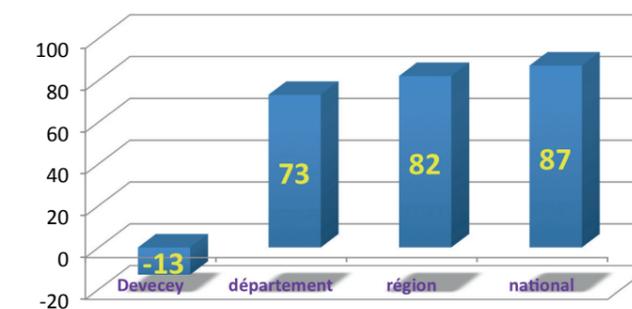
La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

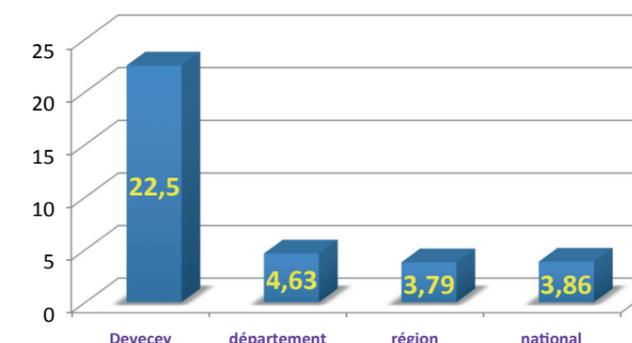
La CAF est d'autant plus importante à restaurer à Devecey que nous ne pouvons pas recourir à l'emprunt du fait de notre endettement.

Autofinancement (en € par habitant)

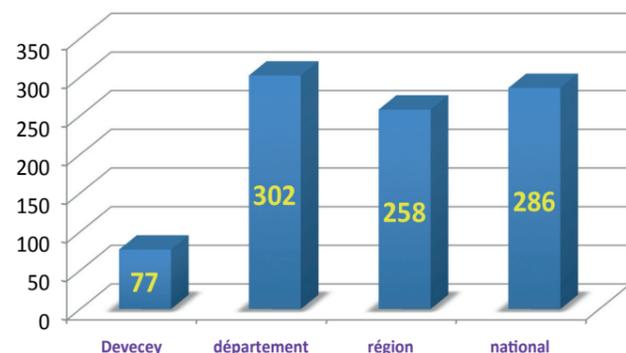


Encours de la dette (en € par habitant)

L'encours de la dette, c'est l'emprunt et les dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.



Investissement : dépenses d'équipement (en € par habitant)



Produit impôts locaux (en € par habitant)



Ces données comparatives permettent de mettre en avant une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, un endettement conséquent qui limite fortement notre capacité à investir, et des recettes qui ne permettent pas de couvrir à la fois nos dépenses de fonctionnement et le remboursement de nos annuités, et nous devons restituer cet équilibre structurel de base comme nous nous y sommes engagés l'année dernière, en nous appuyant sur une évolution des taux d'imposition.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Participation citoyenne, la suite...

Le dispositif a été présenté dans le dernier "Flash infos". Il est maintenant opérationnel et actif sur la commune, bien que le maillage de la répartition des correspondants ne soit pas encore optimum.

Voici la liste des correspondants qui font le lien avec la gendarmerie pour la remontée d'informations significatives :

Mr Dominique CHAILLET : Domaine du Château - 03 81 56 83 76

Mr Christian OBER : Les Vernes - 06 30 59 18 44

Mr Claude GUYARD : Domaine du Château - 06 31 44 04 43

Mr André VALLAR : La Roseraie - 03 81 56 81 84

Mr Maurice GRASSI : La Roseraie - 07 81 82 39 75

Mr Bernard VILLARET : La Roseraie - 06 30 84 26 90

Mr Gérard PERNOT : Clos Roussey - 03 81 56 81 50

Vous pouvez retrouver les informations concernant ce dispositif sur le site de la commune :

<http://www.devecey.fr/fr/information/88368/participation-citoyenne> et auprès du secrétariat de la mairie.

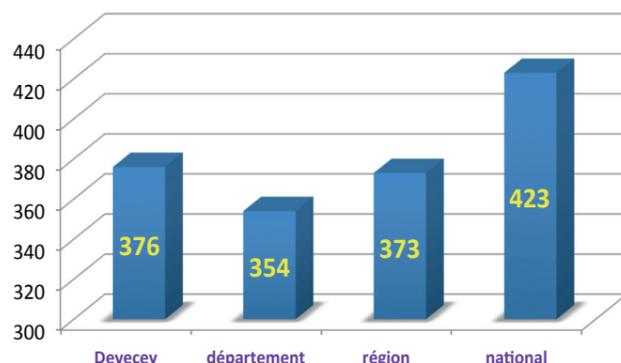
Si vous souhaitez participer au dispositif en tant que correspondant, vous pouvez contacter la gendarmerie qui vous transmettra la marche à suivre : 03 81 21 16 60.

Fonds de roulement en fin d'exercice (en € par habitant)

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.



ZÉRO PHYTOSANITAIRE

Entretien des espaces verts

Application du «zéro phytosanitaire»

L'usage de la plupart des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades ainsi que des voiries est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 (loi Labbé du 8 février 2014).

Dans le cadre d'une étude initiée par le Grand Besançon, la commune de Devecey a fait le choix de s'engager dans une démarche de réduction progressive de l'emploi des produits phytosanitaires ; une tendance qui a déjà été initiée depuis plusieurs années.

Un plan de désherbage communal est à l'étude. Celui-ci va modifier nos pratiques concernant l'entretien de notre commune et se concrétisera par les actions suivantes :

Revoir l'aménagement d'espaces communaux comme par exemple le cimetière afin de limiter les zones à traiter en développant l'enherbement.

Accepter que, dans certaines zones de notre commune, la nature reprenne ses droits comme pour certaines allées où le désherbage manuel de manière régulière ne sera guère envisageable.

Mobiliser les utilisateurs d'infrastructures communales à participer à l'entretien comme le désherbage du terrain en stabilisé du stade.

Investir dans du matériel permettant la tonte sur de petites largeurs.

Accroître le nombre de passage de balayeuses pour le nettoyage des bordures de trottoirs de notre commune.

Impliquer les Deveçois à participer à l'entretien des espaces limitrophes de leurs résidences sans usage de pesticide.

Pour les particuliers, il sera interdit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires, à compter du 1^{er} janvier 2019, sauf si ces produits sont considérés comme produits de biocontrôle, ou autorisés en l'Agriculture biologique, ou classés à faible risque.

Cette interdiction de l'usage des pesticides va nous amener avoir un autre regard et d'autres pratiques à l'égard de l'entretien de nos espaces verts.

Nous ouvrirons prochainement une rubrique permettant de partager les initiatives de chacun s'inscrivant dans une démarche « zéro phytosanitaire ».

NOUVEL ARRÊTÉ

Entretien des trottoirs

Afin de sécuriser les déplacements piétonniers des habitants de la commune en cas de neige, l'arrêté du maire n° 5-2018 du 22 mars 2018 prend les mesures suivantes :

Article 1er : les riverains de la voie publique, propriétaires ou locataires, devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 2 : en aucun cas la neige et la glace ne doivent être jetées sur la chaussée. Il en est de même pour la neige tombée des toitures. Il est également défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

Article 3 : en cas de verglas et pour prévenir tout accident, les riverains visés précédemment sont tenus de répandre au plus tôt du sable, des cendres ou de la sciure de bois.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

LAURALYNE DEMESMAY



Lauralyne a été élue MISS DOUBS 2018 dimanche 6 mai 2018.

Elle a 18 ans et habite Devecey. Actuellement élève en terminale économique et sociale, option anglais européen. Lauralyne aimerait intégrer HEC l'an prochain. Elle pratique l'équitation, la boxe et le fitness.

Encore toutes nos félicitations !!